PROTOCOLE DE DIFFUSION DES KITS RADON

ETAPE 1 - RAPPELER L'OBJET DE LA CAMPAGNE DE MESURE DU RADON

Campagne de mesure du radon dans les habitations

⇒ pendant l'hiver 2014-2015

⇒ sur les territoires des Contrats Locaux de Santé Aubusson/Felletin, Bourganeuf/Royère et Haute-Corrèze.

Informations sur le radon : voir document de présentation.

ETAPE 2 - VERIFIER LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Logement situé sur une commune des Contrats Locaux de Santé /!\ (Cf ci-dessous liste des communes par CLS)

Logement d'un particulier habité quotidiennement en période hivernale (résidence principale)

/!\ Lieux de travail et établissements recevant du public non éligibles à cette campagne!

Pièces de vie (chambres et salon) situées au rez-de-chaussée ou au premier étage /!\ au-delà du premier étage mesure non pertinente.

Si les critères sont remplis, le kit peut être distribué!

ETAPE 3 - DISTRIBUER LE KIT

- Présenter brièvement le contenu du kit sans l'ouvrir en précisant qu'une notice explicative se trouve à l'intérieur,
- Compléter la fiche de renseignements : nom, prénom, adresse, téléphone, mail... pour chaque dosimètre distribué, (un seul kit par logement!)

INSISTER SUR LA DATE LIMITE DE POSE : AVANT LE 28 FEVRIER 2015!

La durée d'exposition du dosimètre est de 2 mois et la campagne de mesure du radon se termine en avril 2015!

ANIMATEUR DE LA CAMPAGNE **CPIE** des Pays Creusois

Jody Berton et Isabelle Saintemartine Tel: 05 55 61 95 87 Mail: radon@cpiepayscreusois.com

Liste des communes des Contrats Locaux de Santé

CLS Aubusson/Felletin						
1	ALLEYRAT					
2	ARS					
3	AUBUSSON					
4	BLESSAC					
5	FELLETIN					
6	LA VILLETELLE					
7	MOUTIER ROZEILLE					
8	NEOUX					
9	ST-ALPINIEN					
10	ST-AMAND					
11	ST-AVIT DE TARDES					
12	STE-FEYRE LA MONTAGNE					
13	ST-FRION					
14	ST-MAIXANT					
15	ST-MARC A FRONGIER					
16	ST-PARDOUX LE NEUF					
17	ST-QUENTIN LA CHABANNE					
18	VALLIERE					

CLS Bourganeuf/Royère							
1	AURIAT						
2	BOURGANEUF						
3	BOSMOREAU LES MINES						
4	FAUX MAZURAS						
5	MANSAT LA COURRIERE						
6	MASBARAUD MERIGNAT						
7	MONTBOUCHER						
8	LE MONTEIL AU VICOMTE						
9	ROYERE DE VASSIVIERE						
10	ST-AMAND JARTOUDEIX						
11	ST-DIZIER LEYRENNE						
12	ST-JUNIEN LA BREGERE						
13	ST-MARTIN CHÂTEAU						
14	ST-MARTIN STE-CATHERINE						
15	ST-MOREIL						
16	ST-PARDOUX MORTEROLLES						
17	ST-PIERRE BELLEVUE						
18	ST-PIERRE CHERIGNAT						
19	ST-PRIEST PALUS						
20	SOUBREBOST						

CLS Haute Correze								
1	AIX	26	LIGNAREIX	51	ST-FREJOUX			
2	ALLEYRAT	27	MARGERIDES	52	ST-GERMAIN LAVOLPS			
3	AMBRUGEAT	28	MAUSSAC	53	ST-HILAIRE LUC			
4	BELLECHASSAGNE	29	MERLINES	54	ST-JULIEN PRES BORT			
5	BONNEFOND	30	MESTES	55	ST-MERD LES OUSSINES			
6	BORT LES ORGUES	31	МЕҮМАС	56	ST-PANTALEON DE LAPLEAU			
7	BUGEAT	32	MILLEVACHES	57	ST-PARDOUX LE NEUF			
8	CHAVANAC	33	MONESTIER-MERLINES	58	ST-PARDOUX LE VIEUX			
9	CHAVEROCHE	34	MONESTIER-PORT-DIEU	59	ST-REMY			
10	CHIRAC BELLEVUE	35	NEUVIC	60	ST-SETIERS			
11	COMBRESSOL	36	PALISSE	61	ST-SULPICE LES BOIS			
12	CONFOLENT PORT DIEU	37	PEROLS SUR VEZERE	62	ST-VICTOUR			
13	COUFFY SUR SARSONNE	38	PEYRELEVADE	63	TARNAC			
14	COURTEIX	39	PRADINES	64	THALAMY			
15	DAVIGNAC	40	ROCHE LE PEYROUX	65	TOY-VIAM			
16	EYGURANDE	41	SARROUX	66	USSEL			
17	FEYT	42	SERANDON	67	VALIERGUES			
18	GOURDON-MURAT	43	SORNAC	68	VEYRIERES			
19	GRANSAIGNE	44	SOURSAC	69	VIAM			
20	LAMAZIERE BASSE	45	ST-ANGEL					
21	LAMAZIERE HAUTE	46	ST-BONNET PRES BORT	70	LA COURTINE (23)			
22	LAROCHE PRES FEYT	47	STE-MARIE LAPANOUZE					
23	LATRONCHE	48	ST-ETIENNE AUX CLOS					
24	LESTARDS	49	ST-ETIENNE LA GENESTE					
25	LIGINIAC	50	ST-EXUPERY LES ROCHES					